

Rapport du Président

Commission permanente

du lundi 9 février 2026

N° CP-2026-1-5-3

N° applicatif 14410

5 ème Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

UNE SECTORISATION AU SERVICE DES COLLÉGIENS - DES AJUSTEMENTS CIBLÉS POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES - RENTRÉE 2026

Résumé : Aux termes des dispositions du Code de l'éducation, il appartient à la Collectivité européenne d'Alsace d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider la modification des secteurs de recrutement des collèges suivants :

- Sur le territoire Sud Alsace : Françoise Dolto à Sierentz, Les Trois Pays à Hégenheim, Georges Forlen à Saint-Louis.
 - Sur le territoire Nord Alsace : Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder et Kléber à Haguenau.
 - Sur le territoire de l'Eurométropole :
 - o Paul Emile Victor à Mundolsheim et La Pierre Polie à Vendenheim,
 - o ainsi qu'à Strasbourg en prévision de l'ouverture du nouveau collège Lyautey, les collèges : Solignac, Lezay Marnésia, Jean Monnet, Caroline Aigle, Louise Weiss, Louis Pasteur, Esplanade et Stockfeld.
- L'ensemble des mesures a été présenté aux Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) des 25 novembre et 9 décembre 2025.

I. Les enjeux autour de la sectorisation des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace.

A- Une compétence partagée avec l'Education Nationale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de la carte scolaire des collèges. La définition des secteurs de recrutement des collèges permet à la Collectivité européenne d'Alsace de

répartir de manière optimale les collégiens dans les 147 collèges publics en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économiques et sociaux et de capacité d'accueil des établissements. L'affectation individuelle des collégiens relève, quant à elle, de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation dans un autre collège situé en dehors du secteur de recrutement, dans la limite des places disponibles.

B- Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections.

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses collèges publics. Des collèges sont intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

C- Un travail partenarial et en relation avec les acteurs de terrain autour des propositions d'évolution de la sectorisation envisagées.

L'ouverture du nouveau collège du Neuhof à Strasbourg, la construction de nouveaux logements à Saint-Louis et l'évolution des modes de vie dans le nord de l'Eurométropole et l'agglomération de Haguenau rendent nécessaire une adaptation locale de la carte scolaire des collèges.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école concernés, les représentants de parents d'élèves et l'Inspection Académique sur les 12 derniers mois pour identifier les hypothèses d'évolutions les plus pertinentes pour la rentrée 2026.

II. Les propositions d'évolution des secteurs de recrutement envisagées pour la rentrée 2026

A- Territoire Sud Alsace : collèges Françoise Dolto à Sierentz, Les Trois Pays à Hégenheim et Georges Forlen à Saint-Louis.

Les effectifs du collège des Trois-Pays à Hégenheim sont en progression sur les dix dernières années (+100 élèves entre 2016 et 2025). Les projections d'effectifs annoncent la poursuite de cette tendance à la hausse au regard de la dynamique constructive de logements observée dans ce secteur de l'agglomération de Saint-Louis. Du fait de cette situation, ce collège fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Collectivité européenne d'Alsace depuis plusieurs années.

Des mesures d'accompagnement ont ainsi été déployées dès la rentrée 2022 pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 700 à 750 places grâce à la mise en place de bâtiments modulaires. En complément, une opération de restructuration immobilière est en cours, permettant au collège de disposer d'une capacité d'accueil de 850 élèves à l'horizon 2028. Cet engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace de près de 11 M€ témoigne de la volonté de la Collectivité à préserver des conditions d'accueil de qualité pour les élèves du collège Les Trois-Pays.

Pour compléter l'effet de cet investissement, une évolution de la sectorisation du collège des Trois Pays est nécessaire.

Dans le cadre d'un processus mené avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale, plusieurs réunions se sont tenues avec les principaux de collège, les inspecteurs en charge de circonscription du 1^{er} degré, et les Maires des communes

concernées. Ces rencontres ont permis de proposer un scénario faisant consensus entre les acteurs de terrain.

Le scénario envisagé propose de rattacher, à partir de la rentrée scolaire 2026, les élèves domiciliés dans les communes de Ranspach-le-Haut, Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Bas au collège Françoise Dolto à Sierentz au lieu du collège des Trois Pays à Hegenheim (cf annexe 1 jointe au présent rapport). Cette proposition concerne environ 15 élèves par année scolaire soit 60 élèves sur 4 ans.

Une réunion publique a été organisée le 14 novembre dernier avec les familles des trois communes en présence des maires, afin de présenter la proposition d'évolution du collège de secteur.

Afin d'assurer une mise en œuvre optimale de cette mesure de redécoupage de la carte scolaire pour les familles, les circuits de transport scolaire seront adaptés par l'Autorité Organisatrice des Transports, Saint-Louis Agglomération, sur le secteur concerné. La demi-pension du collège Françoise Dolto à Sierentz sera en mesure d'accueillir les nouveaux élèves.

L'impact de cette mesure sur le collège des Trois Pays sera évalué à la rentrée 2026. Cette analyse permettra de déterminer si une évolution complémentaire du secteur de ce collège doit être envisagée pour les rentrées 2027 et suivantes.

Parallèlement à cette réflexion, une mesure additionnelle a été étudiée concernant la Commune de Bartenheim, actuellement rattachée au collège Françoise Dolto à Sierentz pour sa partie ouest et au collège Georges Forlen à Saint-Louis pour sa partie est (Bartenheim-la-Chaussée). Le rattachement de l'ensemble de la Commune de Bartenheim au collège Françoise Dolto, qui propose également une section bilingue, est fortement souhaité par la commune et les familles. Une information en ce sens a été présentée le 3 novembre 2025 lors du Conseil d'école.

Les circuits de transports scolaires sont déjà en place pour rejoindre le collège de Sierentz depuis Bartenheim-la-Chaussée, des élèves y étant déjà scolarisés par dérogation.

B- Territoire Nord Alsace : collèges Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder et Kléber à Haguenau.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Wintershouse/Batzendorf a ouvert une section bilingue qui a vu ses premiers élèves entrer en 6^{ème} à la rentrée 2025 au collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder.

Dans ce RPI, la sectorisation actuelle des élèves monolingues, prévoit que les élèves habitant Wintershouse sont rattachés au secteur du collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder et les élèves domiciliés à Batzendorf sont rattachés au collège Kléber à Haguenau.

Afin de simplifier l'organisation des familles du RPI et la compréhension de la sectorisation, il est proposé de rattacher l'ensemble des élèves du RPI Wintershouse/Batzendorf au collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder.

Le changement de sectorisation concerne les élèves domiciliés dans la Commune de Batzendorf (cf annexe 2 jointe au présent rapport). Il est proposé qu'ils soient rattachés à partir de la rentrée scolaire 2026 au collège du Bois-Fleuri à Schweighouse-sur-Moder au lieu du collège Kléber de Haguenau. Le collège du Bois-Fleuri à Schweighouse-sur-Moder présente l'avantage d'offrir une section bilingue.

Une dizaine d'élèves seraient concernés par ce changement chaque année. En conséquence, les effectifs du collège du Bois-Fleuri à Schweighouse-sur-Moder augmenteront d'une quarantaine d'élèves au bout de 4 ans. Le collège sera alors proche de sa capacité maximale fixée à 500 places.

Une réunion publique s'est tenue le 10 novembre 2025 afin d'informer les familles de la Commune de Batzendorf et de répondre aux questions.

Le réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (RITMO) a déjà adapté les horaires et les arrêts pour permettre aux élèves de Batzendorf de rejoindre le collège du Bois Fleuri. La demi-pension du collège du Bois-Fleuri sera en capacité d'accueillir les élèves de Batzendorf.

C- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : collèges Paul-Emile Victor à Mundolsheim et La Pierre Polie à Vendenheim.

A la rentrée 2025, les élèves domiciliés dans la Commune de Lampertheim ont été affectés au collège de la Pierre Polie à Vendenheim lors de leur rentrée en 6^{ème}, dans le cadre d'une mesure ponctuelle et exceptionnelle décidée par le Directeur académique du Bas-Rhin craignant un risque de saturation sur les effectifs du collège Paul-Emile Victor à Mundolsheim (collège de secteur avant 2025).

Une enquête menée en octobre 2025, auprès des familles concernées, a permis de vérifier que les parents et les élèves de Lampertheim sont satisfaits de la rentrée en 6^{ème} au collège de la Pierre Polie à Vendenheim.

Le collège de la Pierre Polie à Vendenheim étant en capacité d'accueillir les élèves de Lampertheim, il est proposé de rattacher, dès la rentrée 2026, les élèves domiciliés à Lampertheim au collège de la Pierre Polie (cf annexe 3 jointe au présent rapport). Une vingtaine d'élèves seraient concernés chaque année. Au bout de 4 ans, ce seront environ 80 élèves de Lampertheim qui seraient scolarisés au collège de La Pierre Polie.

Les horaires des bus de ville sont en cours d'adaptation par la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) pour permettre aux élèves de Lampertheim de rejoindre le collège de Vendenheim. La demi-pension du collège de la Pierre Polie, actuellement télérestaurée par le Lycée Jean Monnet, pourra accueillir les élèves de Lampertheim.

Une réunion d'information des familles concernées a été organisée le 26 novembre 2025 à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commune de Lampertheim. Elle a permis de répondre aux questions des familles.

Cette mesure permettra de faire diminuer le nombre d'élèves au collège de Mundolsheim préservant ainsi la qualité de l'accueil dans ce collège.

D- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : définition du secteur du nouveau collège du Neuhof à Strasbourg à la rentrée 2026 et évolution des secteurs des collèges environnant : Lezay Marnésia, Jean Monnet, Caroline Aigle, Louise Weiss, Louis Pasteur, Esplanade et Stockfeld (à la marge).

La Collectivité européenne d'Alsace, en lien avec l'Éducation nationale, a engagé une démarche ambitieuse pour offrir à chaque élève les meilleures conditions de réussite. La mise en service du futur collège Lyautey (nom provisoire), prévue pour la rentrée de septembre 2026, constitue une étape majeure de ce projet. Elle traduit notre volonté de doter le sud-est de Strasbourg d'un établissement moderne, adapté aux besoins des familles et porteur d'un véritable projet éducatif.

Ce nouveau collège, de 600 places est implanté sur le site de l'ancien hôpital militaire Lyautey. Ce site, situé 5, rue des Canonniers, en tête de quartier, proche des transports en commun et à proximité des équipements de la ville, s'inscrit au cœur du programme de renouvellement urbain à l'échelle des quartiers Meinau/Neuhof.

Pour rendre ce nouveau collège particulièrement attractif, la Collectivité européenne d'Alsace a misé sur un nouveau collège, innovant et inclusif, doté d'une identité propre avec une coloration scientifique et linguistique s'appuyant sur une volonté politique forte et partagée entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'académie de Strasbourg, la Préfecture, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

En complément de l'identité ambitieuse du collège, la définition du secteur de recrutement de ce collège constitue un paramètre essentiel favorisant la mixité sociale au sein du nouveau collège.

La refonte de la carte scolaire a également pour objectif de traiter les problématiques d'effectifs trop importants dans certains collèges du sud-est de Strasbourg, liées notamment à l'arrivée de collégiens dans les nouvelles constructions (site Heppner, rue de Saint Dié, site Stellantis, avenue de Colmar et secteur Citadelle de la ZAC des Deux rives).

Le projet de nouvelle sectorisation a été élaboré dans le cadre d'une démarche de concertation inédite à l'échelle du territoire alsacien, visant à intégrer les préoccupations exprimées par les familles.

Cette concertation menée au courant du 1^{er} semestre 2025 avait pour objectif d'identifier les attentes des parents concernant le futur collège de leur enfant, ainsi que de recueillir leur avis sur les trajets et leur perception de l'établissement à venir.

Les 4 grandes étapes d'association des familles ont été les suivantes :

1. Une **enquête en ligne auprès des familles** des élèves des écoles élémentaires et des collèges a été menée début 2025 ainsi que des micros-trottoirs à la sortie des écoles. Les familles ont fait remonter 3 priorités pour la scolarité de leur enfant au collège : un climat scolaire serein, un nombre d'élèves réduit par classe, des trajets faciles et sécurisés ;
2. Des **ateliers de consultation des familles** ont été organisés dans 9 écoles élémentaires en juin 2025 afin d'identifier les trajets possibles vers le nouveau collège. Les familles ont pu également se familiariser avec les espaces du collège Lyautey ;
3. **2 réunions publiques ont eu lieu les 25 et 26 juin 2025 au Vaisseau**, pour présenter le futur collège et faire un bilan intermédiaire des ateliers dans les écoles ;
4. **Une réunion publique le 4 novembre 2025 au Vaisseau, a permis de clôturer la phase de consultation des familles** en présentant l'aboutissement des travaux prenant en compte les éléments socio-démographiques des quartiers, les possibilités capacitives des collèges et les points d'attention des familles. Un tracé de secteur pour le futur collège a été présenté ainsi que les mesures complémentaires d'ajustement des secteurs des collèges du sud-est de Strasbourg pour que la répartition des effectifs soit équilibrée entre les différents collèges sans dégrader la mixité sociale dans les collèges.

Le tracé proposé est présenté en annexes 4 et suivantes jointes au présent rapport.

Le tracé du secteur du nouveau collège du Neuhof présente les points forts suivants :

- Il va permettre de réunir au sein de l'établissement des élèves de différents quartiers : extension du secteur historique du collège Solignac vers le nord (Neudorf) et nord-est (Meinau) ;
- Le tracé de la nouvelle carte scolaire devrait permettre d'aboutir à une mixité sociale très améliorée dans le nouveau collège par rapport au collège Solignac ;
- Le nouveau collège sera accessible facilement depuis le Neudorf grâce à la ligne de bus C8 dont l'arrêt Kibitzenau est situé à 3 min à pied du collège. Depuis la Meinau mais aussi depuis le Neudorf, le nouveau collège sera également accessible en vélo sur des itinéraires recommandés pour les collégiens. Un travail d'identification des cheminements vélos faciles et sécurisés est en cours avec la Ville de Strasbourg et des associations de promotion du vélo.

Le tracé du secteur du nouveau collège Lyautey implique des mesures complémentaires pour rééquilibrer les secteurs des collèges aux alentours.

En tout ce sont 11 écoles et 8 collèges qui seront touchés par la resectorisation des collèges, liée à la mise en service du nouveau collège Lyautey.

Les collèges concernés sont : Solignac, Lezay Marnésia, Jean Monnet, Caroline Aigle, Louise Weiss, Louis Pasteur, Esplanade et Stockfeld (uniquement pour aligner les limites sud des écoles Ziegelwasser et Guynemer avec la limite du secteur du collège).

Pour informer et rassurer encore, un courrier de pré-information co-signé par la Collectivité européenne d'Alsace et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, a été diffusé aux familles concernées en décembre 2025 avant les congés de fin d'année.

Un plan de communication sera déployé au 1^{er} semestre 2026 prévoyant une exposition dans les écoles concernées, une visite du chantier du nouveau collège, des trajets exploratoires en vélo pour se rendre au nouveau collège.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges Françoise Dolto à Sierentz, Les Trois Pays à Hégenheim et Georges Forlen à Saint-Louis en rattachant les élèves domiciliés dans les Communes de Ranspach-le-Haut, Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Bas au collège Françoise Dolto à Sierentz à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport ;
- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder et Kléber à Haguenau en rattachant les élèves domiciliés dans la Commune de Batzendorf au collège Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 2 jointe au présent rapport ;
- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges Paul-Emile Victor à Mundolsheim et La Pierre Polie à Vendenheim, en rattachant les élèves domiciliés dans la Commune de Lampertheim au collège de la Pierre Polie à Vendenheim à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 3 jointe au présent rapport ;

- D'approuver le tracé du secteur de recrutement du nouveau collège du Neuhof à la rentrée 2026 et l'évolution des secteurs des collèges environnant : Lezay Marnésia, Jean Monnet, Caroline Aigle, Louise Weiss, Louis Pasteur, Esplanade et Stockfeld conformément aux annexes 4 et suivantes jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.